

JO ÉLECTRONIQUE AUTHENTIFIÉ

VOUS SOUHAITEZ CONSULTER UN TEXTE CERTIFIÉ DU JO ÉLECTRONIQUE AUTHENTIFIÉ, MAIS UNE ERREUR 128 S’AFFICHE

Les liens hypertextes ont la forme suivante : [Télécharger le fichier...](#)

Vous pouvez retourner au sommaire en cliquant sur le bouton

[Retour sommaire](#)

A - Si vous êtes sous Windows et Internet Explorer (le code Active X est utilisé) :

- 1 - [Effacez l'historique](#)
- 2 - [Rechargez le code de vérification automatique \(uniquement si le problème persiste après l'étape 1\)](#)
- 3 - [Rechargez manuellement le code de vérification de signature avec l'Active X \(uniquement si le problème persiste après l'étape 2\)](#)
- 4 - [Avertissement de sécurité \(facultatif\)](#)
- 5 - [Rechargez la chaîne de confiance](#)

Vous pouvez désormais consulter les textes signés par la DJO, le rechargement du code Active X se fera automatiquement ou manuellement si vous avez exécuté l'étape 3.

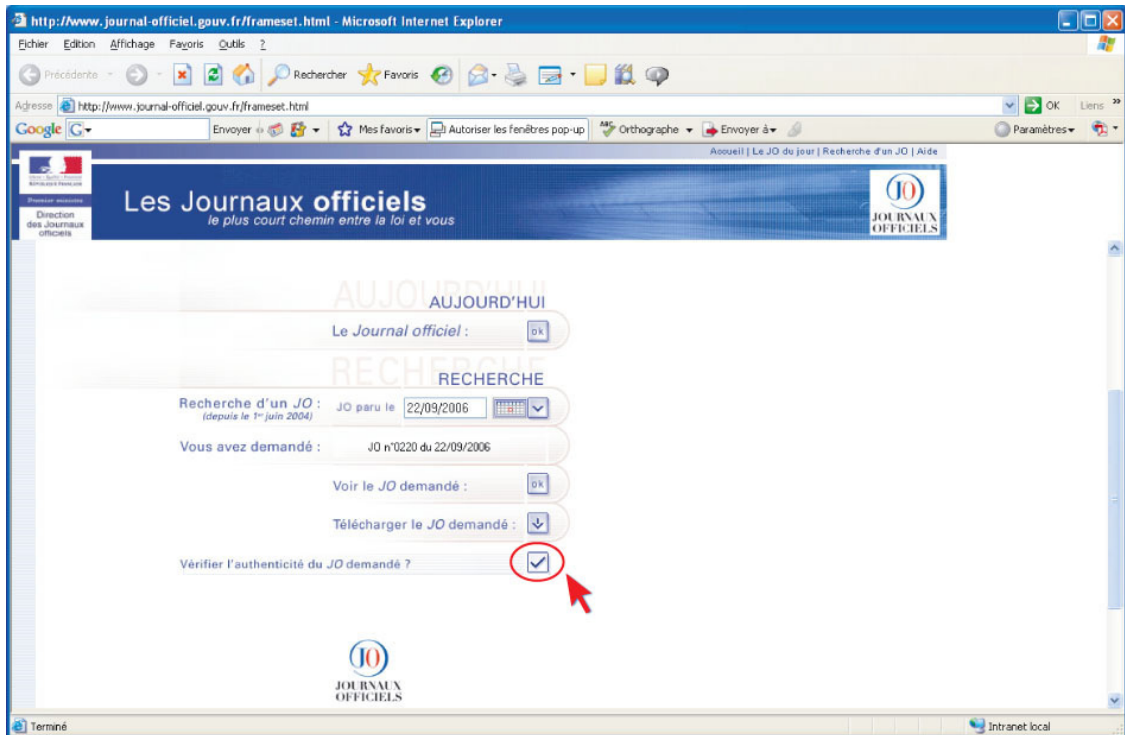
B - Si vous êtes sous un environnement différent de Windows ou d'Internet Explorer (l'Applet java est utilisée) :

- 6 - [Réinitialisez l'environnement Java](#)
- 7 - [Récupérez la chaîne de confiance DJO sur le poste de travail](#)
- 8 - [Rechargez la chaîne de confiance utile dans l'environnement Java](#)
- 9 - [Rechargez la chaîne de confiance dans FireFox](#)
- 10 - [Vérifiez le paramétrage de la console Java](#)
- 11 - [Vérifiez le paramétrage de FireFox](#)

Vous pouvez désormais consulter les textes signés par la DJO, le rechargement du code Applet se fera automatiquement.

C - Si le problème de vérification de signature persiste :

- Consultez les textes sans demander l'affichage de la vérification de signature sur le poste de travail en décochant l'option proposée :



- Demander à votre administrateur :
 - si vos équipements de filtrage (Pare-feu, etc.) ne bloquent pas les codes actifs Active X ou appliquez JAVA ;
 - si vous disposez des droits suffisants dans votre navigateur pour afficher les pop-up et exécuter les codes actifs (Active X et appliquez JAVA) signés par La Direction des Journaux Officiels avec le certificat disponible dans l'aide générale ([item n° 6](#)).

Si vous avez utilisé le chargement manuel du code de vérification automatique, vous devrez vérifier périodiquement ou en cas d'anomalie qu'il n'existe pas une nouvelle version. Si tel était le cas, merci de [télécharger la nouvelle version](#).

[Retour sommaire](#)